



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 089-200067114-20250217-DEL2025_023-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2025-023

OBJET : PLU Venoy - Approbation de la Révision Allégée

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le 20 février 2025 à 09 h 00 à , sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 59 dont 13 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Christian BOULEY, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Pierre FERRIER, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Isabelle JOAQUINA, Souleymane KONÉ, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Patrick PICARD, Sylvie PREAU, Bernard RIANT, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE

Absents représentés par leur suppléant : Frédéric PETIT par Pierre FERRIER.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES pouvoir à Gérard DELILLE, Jean-Philippe BAILLY pouvoir à Bernard RIANT, Michel BOUBOULEIX pouvoir à Anna CONTANT, Nordine BOUCHROU pouvoir à Sébastien DOLOZILEK, Nicolas BRIOLLAND pouvoir à Pascal BARBERET, Dominique CHAMBENOIT pouvoir à Emilie LAFORGE, Sophie FEVRE pouvoir à Mani CAMBEFORT, Julien JOUVET pouvoir à Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENDIN pouvoir à Marie-Ange BAULU, Mostafa OUZMERKOU pouvoir à Florence LOURY, Laurent PONROY pouvoir à Carole CRESSON GIRAUD, Guido ROMANO pouvoir à Christophe BONNEFOND, Maryline SAINT ANTONIN pouvoir à Patricia VOYE

Absents non représentés : Olivier FELIX, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Philippe RADET, Farah ZIANI

Secrétaire de séance : Dominique TORCOL



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 089-200067114-20250217-DEL2025_023-DE

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Le Conseil Municipal de la commune de Venoy a approuvé son PLU par délibération en date du 29 mai 2013.

Le 16 décembre 2016, le PLU de Venoy a fait l'objet d'une mise en compatibilité par arrêté préfectoral.

Le document a ensuite fait l'objet d'une mise à jour par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération en date du 25 août 2017.

Par délibération du 12 décembre 2017, le conseil communautaire de l'Agglomération de l'Auxerrois a approuvé une modification simplifiée du PLU de Venoy.

Le Conseil Communautaire de l'Auxerrois a approuvé par délibération en date du 05 avril 2018, une modification du PLU de la commune de Venoy.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire de l'Auxerrois a approuvé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Venoy.

Par délibération n° 2024-004 du 15 février 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a approuvé la modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Venoy.

Par arrêté n° 2021-DSAT-058 en date du 13 décembre 2021 le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la Modification n°2 du PLU de Venoy.

Par délibération n° 2024-006 du 15 février 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la révision allégée du PLU de la commune de Venoy.

Par arrêté n° 2024-DSAT-0078 en date du 06 septembre 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, a soumis les procédures de Révision Allégée et de Modification n° 2 à une enquête publique conjointe.

L'enquête s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2024 soit durant 32 jours consécutifs.

A l'issue de cette enquête publique conjointe, la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable avec une réserve portant sur « la réalisation d'une étude paysagère préalable à la création d'une zone de transition ou zone tampon arborée et plantée, entre les espaces natures du fond de vallée et la zone d'activités. »

Cette réserve ne s'applique pas à la présente procédure.

- Au vu des avis émis par Personnes Publiques Associées et les remarques survenues pendant l'enquête publique sur le projet de révision allégée et les mémoires en réponses annexés à la présente délibération.
- Au vu du dossier de Plan Local d'Urbanisme proposé pour approbation, annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :



communauté de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 089-200067114-20250217-DEL2025_023-DE

- D'approuver la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Venoy telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 5 Mani CAMBEFORT, Sophie FEVRE, Florence LOURY, Mostafa OUZMERKOU, Denis ROYCOURT
- abstentions : 1 Mathieu DEBAIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5 Olivier FELIX, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Philippe RADET, Farah ZIANI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 26.02.25